

## LA MAPPE SARDE

A l'heure de l'informatique, des communications par satellite, nous avons en notre possession une multitude d'informations, nous permettant de visualiser notre espace géographique proche.

Mais comment faisaient nos prédécesseurs ?

La Savoie dès le 18<sup>ème</sup> siècle fut à la pointe de la modernité en se dotant d'un fabuleux outil de travail très en avance sur son temps « la mappe Sarde ».

La Savoie de ce début de siècle a, à sa tête, Victor Amédée II, duc de Savoie, devenu grâce au traité d'Utrecht (11 avril 1713) mettant fin à la guerre de succession d'Espagne, roi de Sicile.

Par ce traité, le Duc récupère la Savoie, Nice et le Piémont qui deviendront « les états sardes » en 1718, après échange de la Sicile avec la Sardaigne.

Cet état sarde est baigné par le Rhône, le Pô ; la capitale est Turin, son unique port Nice. Victor Amédée se voulait un roi juste et simple. Son goût de l'économie, du détail pratique, se traduisit dans son gouvernement. Turin devint une capitale royale, centre d'une administration autoritaire et centralisatrice.

Il fallait faire rentrer de l'argent par les impôts et en particulier par l'impôt foncier. Victor Amédée entreprit donc de faire cadastrer très exactement tous les biens et propriétaires de son royaume – vaste programme !

L'édit du 9 avril 1728 ordonna la mensuration générale de la Savoie. Commencé en 1730 et achevé en 1738, cet ouvrage remarquable servit jusqu'en 1860 pour le calcul de l'impôt et, encore au début du XX<sup>e</sup> siècle comme preuve juridique de propriété auprès des tribunaux.

Le cadastre des 638 communes savoyardes se compose :

- I – La mappe  
Plan cadastral à l'échelle 1/2372<sup>e</sup>, rouleau de papier entoilé portant le dessin en couleur de toutes les parcelles avec n° d'ordre, chemins, cours d'eau, arbres, etc...
- II – la tabelle des propriétaires  
Grand cahier classé par ordre alphabétique avec indication de leur condition (noble, ecclésiastique, bourgeois, paysan, etc...). A chaque nom correspond la liste des biens : le n° de parcelle, sa nature (champ, maison, pré, broussaille...), son degré de bonté (par N° de 0 à 3, bonne terre ou mauvaise...), ses mesures (en mesures du Piémont et de Savoie), ses frais de culture, son rapport, son estimation et sa taille (ou impôt).

### Mesures du Piémont

- 1 pied = 0,513 m
- 1 pied de table = 1 pied x 12 = 3,167 m<sup>2</sup>
- 1 trabuc = 3,082596 m
- 1 table = 12 pieds de table = 38,009 m<sup>2</sup>
- 1 journal = 100 tables = 3800,9 m<sup>2</sup>

### Mesures de Savoie

- 1 pied = 0,339 m
- 1 toise = 8 pieds = 2,174 m
- 1 pied de cadastre = 8 pieds carrés = 0,92 m<sup>2</sup>
- 1 toise carrée = 8 pieds de cadastre = 7,370 m<sup>2</sup>
- 1 journal = 400 toises carrées = 2948,38 m<sup>2</sup>



Extrait mappe sarde - Beaumont

- III – le Livre des mutations  
qui indique de 1739 à 1860 toutes les ventes de terre et permet de suivre le devenir d'un lieu à travers ses divers propriétaires.

Cet énorme travail est effectué par des centaines d'hommes divisés en « 20 escadres ». Une escadre dirigée par un délégué est formée de six équipes de trois hommes :

- 1 géomètre
- 1 métreur appelé trabucant du nom de l'unité de mesure du Piémont : le trabuc
- 1 estimateur aidé d'indicateurs. Le plus souvent homme honnête, connaissant bien le terrain nommé ou élu dans la commune ou paroisse.



Le travail est rendu difficile car le plus souvent l'équipe est composée de lombards et de piémontais ne connaissant pas le français et les patois savoyards. Ils sont aidés par des auxiliaires locaux (traîneurs de chaînes et porteurs de fichets). Les contestations sont nombreuses et c'est alors un estimateur d'office, nommé par l'intendant général qui fixe l'imposition : 18% du revenu net.

Rendu exécutoire par l'édit de péréquation générale du 15 septembre 1738, le cadastre est désormais au centre de la vie des villages. A cette époque, l'organisation municipale n'existait que dans les villes. Chaque communauté devra donc avoir un conseil et un secrétaire nommés par l'intendant général pour conserver le cadastre et les livres de mutation des propriétés : deux registres, le livre journalier et le livre de transport, ce qui fournit un véritable état civil des propriétés de chaque commune.

La mappe sarde reste un précieux outil de mémoire et d'études. Elle est le reflet de l'économie de la Savoie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est une énorme source d'informations juridiques, sociales et généalogiques (noms des lieux, des familles).

Ce n'est que sous Napoléon 1<sup>er</sup>, vers 1806, que la France entreprendra à son tour de se pourvoir d'un cadastre !

Pour la commune de Beaumont, la mappe commencée le 20 juin 1730 est terminée le 23 septembre 1730 :

- Délégué : le sieur Pouillot (Jean-Michel Pouillot de Mirandol, province de Pignerol, notaire royal)
- Géomètre : Antoine Durieu
- Trabucant : François Schieraz
- Estimateur d'office : Jean-François Chevallier
- Estimateurs de la communauté : François Mabut et Catherin Pillet
- Indicateurs : Jean Grivet dit Carron et Amé Mégevan
- Intendant général : M. Audibert



La mappe est signée par monsieur Cocelli de Turin, assistant du bureau de péréquation de Savoie, pour copie conforme le 26 avril 1760.